

Déclaration liminaire - CT du 23 juin 2015

Madame la présidente,

Nous sommes réunis dans le cadre très formel d'une instance importante du dialogue social : le comité technique local.

Une nouvelle fois nous serons désabusés parce qu'une nouvelle fois, les décisions seront déjà prises. Et vous espérez compter sur les représentants du personnel pour les approuver ? Ce n'est pas notre rôle. Cela n'a jamais été le rôle de la CGT. Nous marquerons notre désaccord par un vote « contre », dès lors que vos choix vont à l'encontre de l'intérêt des agents. Comme d'habitude vous passerez en force en convoquant un nouveau CT valant accord tacite définitif. Ce qui - vous nous l'accorderez - ne vous distingue guère plus que notre gouvernement qui impose le 49-3 dès le moindre désaccord.

Dès lors, est-il encore possible de revenir à un dialogue social sain ?

Profitons-en alors pour parler de l'exercice du droit syndical : vous le savez : l'éloignement des sites et les créations des Disi ont largement complexifié la tâche des représentants et ce, au détriment des légitimes revendications des agents. Nous estimons donc qu'il est de votre devoir d'améliorer cet exercice.

Aussi, lorsque la CGT Disi Paris-Normandie demande, à utiliser un rétroprojecteur, lorsqu'il est disponible, dans le cadre des Hmi ne lui opposez pas une fin de non recevoir! Ça ne vous coûte rien, bien au contraire. D'autant que ce matériel est souvent présent en salle de réunion. De même, lorsque la CGT demande du matériel en état de fonctionner : ce n'est pas pour vous embêter c'est juste pour travailler. Il est dommageable pour tout le monde qu'il faille faire des pieds et des mains pour un malheureux micro.

Nous en profitons pour vous demander officiellement la possibilité d'effectuer des visioconférences et des audioconférences afin de nous permettre de communiquer sur plusieurs sites en même temps. Il s'agissait d'un engagement pris par les DISI lors de leur création : nous souhaitons juste que cette promesse soit tenue.

Transparence et visibilité, **vous ne pouvez pas laisser vos agents dans le flou quant à l'exercice de leurs missions et leur avenir.** La pérennité même de vos établissements est en jeu :

Ainsi pour les équipes de Rouen Jean Moulin vous devez rapidement intervenir pour indiquer

- ◆ aux agents de l'équipe KHQ : quel va être leur avenir ? Quelles tâches leurs seront dévolues lorsque l'application sera « blueagisée ». Rappelons qu'à l'heure actuelle TOUT est fait à Rouen du développement à l'exploitation.
- ◆ aux agents de l'équipe Secteur public local et moyens de paiements : quel sera leur avenir ? Quelles tâches leur seront dévolues lorsque que les applications RMH et CCL seront réécrites.

A minima, les équipes sont prêtes à prendre ces nouvelles missions. Encore faut-il leur donner ainsi que les moyens et le temps nécessaire pour se former et prendre en charge ces applications dites « modernisées ». Ceci implique de la part des agents - une remise en question considérable, un investissement et des capacités d'adaptation exceptionnelles.

Vous comprendrez que ces questions et les réponses que vous ferez ne sont pas neutres en termes de Formations et de changement. En effet les applications impactées écrites en cobol et portées sur mainframe Z IBM vont devoir passer en JAVA et être portées sur du libre !

Quid de la nécessaire formation Java/Linux des agents :

- Quel plan de formation est prévu ?
- Combien de personnes concernées ?
- À quelle échéance ?
- À quel endroit ?

Il est temps de répondre rapidement tant ces questions sont cruciales pour les agents.

Nous vous demandons également de positionner vos Établissements informatiques auprès du SI et du DG pour qu'ils conservent leurs missions.

Encore une question sensible : le déménagement de Rouen Jean Moulin vers l'ESi de Rouen les Mouettes : c'est pour quand ?

Nous vous rappelons la très forte opposition des agents à plus de 80 % à ce projet !

Que faites-vous du temps que la très grosse majorité des agents va perdre chaque jour sur sa vie privée ?

Et que dire du surcoût en transports, de l'achat d'un véhicule, d'un changement de logement, d'un déménagement... ?

Et l'absence de visibilité sur la restauration aux Mouettes : le rapport qualité-prix de l'AGRIA de Rouen semble d'ores et déjà impossible à atteindre.

OUI les agents de Rouen Jean moulin vont y perdre !

Vous direz que c'est pour faire des économies sur des loyers budgétaires...**NON** Mme la présidente **ce sont des économies ponctionnées sur le dos des agents** Et ce n'est pas acceptable.

À combien estimez-vous le préjudice pour les agents et combien verserez-vous à titre d'indemnité ?

Autres questions essentielles :

Que vont faire les collègues de Caen après les phases de conversions des « anciennes » applications ou si le projet de conversion s'éteint, à l'instar de ce qui s'est passé pour l'ONP ?

Toujours sur Caen, Neptune a-t-il encore une chance de survie ? Ce projet quasi abouti a été mis sur une voie de garage !

Même question sur l'avenir des équipes systèmes Z ? quid de leur recyclage ? De leur formation de leurs perspectives d'avenir ? Sur Z ou ailleurs ?

Et que faire des équipes des exploitations applicatives en cobol sur Z ou Bull ?

Autant d'inquiétudes et de questions qui ne peuvent plus rester sans réponses.

Nous ne pouvons accepter la fameuse expression « je prends note » comme une réponse.

Nous serons donc extrêmement attentifs sur le suivi de chacun des dossiers !

Concernant les transferts de postes :

une nouvelle fois vous décidez de déshabiller Pierre pour habiller Paul :

- Les 6 postes vacants de Versailles Chantier sont-ils si inutiles que cela pour en transférer 3 à St Cloud ? Tout le monde sait que diminuer les Effectifs d'un ESI le fragilise, l'empêche d'assumer ses missions et d'en prendre de nouvelles. Pourquoi ne pas créer purement et simplement ces postes puisque nous en avons besoin !
- Concernant le poste transféré de le CID de l'Orne :
Nous sommes bien sûrs « pour » le retour des agents passés de C en B à Rouen Les Mouettes. Mais la CID de l'Orne n'a-t-elle pas besoin de ce poste vacant ?

Concernant l'apprentissage :

Nos ministres ont la bonne idée, après avoir raboté de façon drastique les effectifs de la DGFIP depuis plus de 10 ans, de nous infliger une charge de travail supplémentaire : former des apprentis avec effet immédiat – bien entendu- pour septembre 2015. Beau défi !

Bien sûr, les fiches de postes sont déjà parues à la Bourse Interministérielle pour l'emploi - au grand dame du dialogue social, décision prise d'avance, calendrier déjà mis en place et mesure déjà mise en œuvre ! Sans aucune discussion avec les OS ! Bravo la DGFIP ! Carton Rouge pour le dialogue social !

Qui sont les maîtres de stage ? Qui sont les formateurs ? Qui accueillera les apprentis ? Sur quels critères ? Quels profils ? Quel cursus de formation ont il suivi ? Quelles obligations vis à vis de leur direction / de l'apprenti / du projet pédagogique et professionnel ? Quel temps passé ? Pour quelle gratification ? quelle reconnaissance pour les agents accueillant ? Et bien sûr pour quelle rémunération ?

Former un apprenti qui porte un projet d'étude professionnel, une qualification, un diplôme n'est pas forcément à la portée de tous ! C'est son avenir qui est en jeu ! Ce n'est pas à prendre à la légère ! Dispose-t-on de ressources humaines pléthoriques ?

Ces questions ne sont abordées nulle-part ! C'est pour cette raison que l'on vous les pose.

Madame la présidente,

Dans cette nébulosité latente ; dans ce contexte de casse des missions de la DGFIP ; dans cette volonté de refuser de revaloriser le point d'indice des fonctionnaires ; tout en les chargeant de tâches diverses et multiples ; les agents souffrent au quotidien d'une perte de sens dans leur travail, d'une dégradation de leurs conditions de vie au travail et surtout de confiance dans la DGFIP.... qui œuvre méticuleusement pour son propre démembrement.

Au-delà des beaux discours et du chatoyant rapport d'activité 2014 de la DISI que vous nous présentez :

citons : « *Forte des compétences professionnelles de ses cadres et de ses agents, de leur engagement quotidien, la DISI Paris-Normandie suit le cap* »

les agents -VOS agents- attendent de vous, des actes forts qui prennent en compte leurs revendications afin qu'ils puissent retrouver un cap cohérent, un sens dans leur travail, une pérennité de leurs missions et qui garantira également de bonnes conditions de travail.